



RESOLUTION 4

“BREVETS DE QUALITE”

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Industrielle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Congrès Mondial tenu à Paris du 23 au 26 mai 2006, a adopté la Résolution suivante :

Observant les évolutions continues de la nature de l'économie mondialisée, et l'importance croissante des droits de propriété intellectuelle au sein de cette économie,

Reconnaissant les défis auxquels est confronté le système de la propriété intellectuelle dans le contexte de ces évolutions, mais réaffirmant l'importance des droits de propriété intellectuelle pour protéger l'investissement dans l'innovation et stimuler ainsi la croissance de l'économie, indépendamment du caractère de cette innovation,

Notant la complexité de tels défis, mais **soulignant** qu'il est important de délivrer des brevets de qualité pour aider à relever ces défis,

Recommande que :

- la protection par brevet soit disponible dans tous les domaines technologiques;
- les Offices de Brevets appliquent les lois relatives à la brevetabilité et rien que celles-ci, en accordant une étendue de protection équitable et en rapport avec la contribution apportée à la technique, et sans tenir compte des politiques publiques ou des lois relatives à la concurrence.